Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_018-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-018

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Joëlle Huon, Johny Delépine.

Attribution d'une subvention au profit de l'association « Les Eco-bretons »

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n° 1 "Répondre aux besoins en logements dans leur diversité"

Rapporteur : Nathalie Barnet

L'association Les Eco-bretons fêtera ses 18 ans en 2026. Elle est constituée d'une journaliste professionnelle et de « Plumes citoyennes » avec pour objet la protection de l'environnement en Bretagne historique par la promotion, l'information et la sensibilisation au développement durable, et ce par divers moyens :

- l'information et la sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement et au développement durable en Bretagne, par le biais de différents médias (site Internet, publications diverses, organisation d'événements,…),

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_018-DE

- la mise en réseau des acteurs de la protection de l'environnement et du développement durable en Bretagne,
- la mise en valeur des actions des différents acteurs de la protection de l'environnement et du développement durable en Bretagne (associations, particuliers, entreprises, collectivités territoriales, centres de recherche, …),
- tout autre moyen permettant d'atteindre l'objet de l'association.

L'activité éditoriale est portée par une journaliste à temps plein, ainsi que par la participation de plumes citoyennes.

Quelques partenariats et projets menés en 2025 :
- animation d'un ciné-débat à la Salamandre « Le vivant qui se défend »
- animation de 2 rencontres à la virgule Verte
- animation d'un ciné débat dans le cadre du Festisol
- Interventions dans le cadre de projets d'éducation aux médias citoyens

Pour l'année 2026, l'association sollicite un montant de 6 000 €.

Conditions de versement :

- le premier (80% des montants annuels établis) à la signature de la Convention
- le second, le solde du montant à la lecture des bilans d'activités et financiers présentés par Les Eco- bretons l'année n+1.

Vu l'avis de la commission Transition écologique et énergétique du 20 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :
- **d'approuver le montant de la subvention proposée par la commission Transition écologique et énergétique selon les dispositions présentées ci-dessus,**
- **d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes pour la conclusion et le versement de la subvention avec l'association les Eco-bretons.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot